

Brax et vous

Lot-et-Garonne

Magazine d'informations municipales

- juin 2025 -

**L'équipe
municipale
de Brax vous souhaite
un bel été
et de belles vacances**

**Dossier
Budget**

p. 10

**Brax en
images**

p. 14

Mairie de Brax

2 rue du Levant - 47 310 BRAX

05 53 68 70 00 mairie@brax47.fr



[mairiedebrax47310](https://www.instagram.com/mairiedebrax47310)



www.brax47.fr

mairie de Brax



Chères Braxoises et Chers Braxois,

Nous sommes arrivés à la dernière année de mandat de notre équipe municipale. 2025 clôture ainsi 12 ans d'actions au service de Brax et de ses habitants, avec l'objectif premier de préparer au mieux notre commune aux bouleversements liés aux projets de l'Agglomération et de l'État (la Technopole Agen-Garonne, le deuxième échangeur autoroutier, le barreau de Camélat et la future Gare LGV), sans pour autant perdre le caractère rural de notre petite ville, symbolisée par une certaine douceur de vivre.

Les deux grands projets qui parachèvent ce deuxième et dernier mandat en sont le symbole. Le premier, la sécurisation et la piétonnisation de la RD 119 du rond pont de l'entrée de ville jusqu'aux chemins du Pintre et de Commarque, s'inscrit dans notre volonté de départ de rendre l'axe routier majeur traversant notre village sécurisé pour les cyclistes et les piétons sur toute la longueur de notre bourg. La grande majorité de nos habitants pourra ainsi se rendre en toute sécurité dans les services et les commerces Braxois, sans utiliser leur voiture. Cela leur permettra, au-delà d'améliorer leur bilan carbone, d'entretenir leur santé en pratiquant la marche ou le vélo. Seuls et je le regrette, nos concitoyens venant de Garrouset et de Fonfrède n'auront pas encore cette possibilité. Mais cela sera bien évidemment, soyez-en certains, une priorité pour les prochains élus. Le second, la Plaine des Sports et des Familles, s'adresse également à toutes les Braxoises et les Braxois, de 2 ans à 99 ans. Tous pourront d'ici quelques semaines profiter d'espaces ludiques et sportifs pour partager un bon moment d'activité, en famille, avec des amis ou seul, au cœur même de notre village. Ces équipements profiteront également à notre école et à notre Accueil de Loisirs qui disposeront ainsi d'outils modernes et adaptés pour proposer à nos enfants des activités physiques, si importantes pour leur santé.

Alors bien évidemment, tout n'a pas été parfait et quelques-uns de nos objectifs n'ont pas été atteints. De même, le combat que nous avons engagé en 2024 pour être entendu par l'Agglomération et l'État n'est pas encore gagné et les prochains élus devront le poursuivre encore quelque temps. Toutefois, je crois que celui-ci est pour le moment très bien engagé et que Brax a su se doter de nombreux atouts pour le gagner.

En attendant de pouvoir profiter de ces nouveaux équipements, je vous souhaite un excellent été et de bonnes vacances. Profitez-en pour vous ressourcer en famille et recharger vos batteries afin de préparer au mieux la rentrée de septembre 2025.

Joël Ponsolle
Maire de BRAX

Proximité | **4 - 7**

Cadre de vie
Urbanisme | **8 - 9**

Budget 2024 | **10 - 11**

Budget 2025 | **12 - 13**

En images | **14 - 15**

Lutte nuisibles | **16**

Le coin des assos | **17-19**

Opposition | **19**

Magazine Municipal de BRAX

Directeur de Publication : Joël PONSOLLE

Rédaction : Commune de Brax,

Associations Braxoises

Mathieu DAL'ZOVO

Photos : Commune de Brax, Associations
Braxoises, Pixabay

Réalisation : Djamila LAGARDE

Impression : IGS Imprimerie

La Mairie est heureuse de vous offrir cet événement culturel

Implantée à Miramont-De-Guyenne, l'association BASTID'Art a la farouche volonté de promouvoir, diffuser, soutenir et participer au développement et à la diversité du SPECTACLE VIVANT. Tout au long de l'année, elle programme des spectacles vivants de tous bords (Cirque, Danse, Théâtre, Clown, Marionnettes, Magie,...). Elle propose également un lieu d'accueil pour permettre aux artistes de travailler dans des locaux adaptés pour leurs créations.

Son engagement : rendre accessible au plus grand nombre une offre culturelle de qualité.

Pour toutes ces raisons, la Commune a fait le choix de les solliciter afin de vous offrir un événement culturel vendredi 04 juillet.

La mairie de Brax et la Dynamique Braxoise présentent

LaSmala Banda

World Salsa Cumbia explosive

**Grand concert
GRATUIT**

**VENDREDI
4 JUILLET
20H30**



Place
salle des fêtes
BRAX

**DJ'
LORD
BITUM**

Bitum

DJ' Set World, Drum&Bass, Dub Music



Horaires d'été de la mairie

À compter du 16 juin, les horaires d'ouverture au public changent.

Du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h 30

du 16 juin au 29 août 2025

Informations RH



Le 1^{er} février, David Verrecchia et Ugo Renouche (de gauche à droite) ont intégré les services techniques de la commune en tant qu'adjoints techniques.

Guillaume Dumas, suite à sa mission de service civique, a été recruté en tant qu'adjoint administratif au sein du service population et communication de la commune.

Recensement obligatoire

À partir de vos 16 ans, le recensement citoyen vous permet d'être convoqué à la journée Défense et Citoyenne (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales ! Il concerne tous les jeunes.

Dans la pratique, pour passer un examen national ou d'état (bac, CAP ou permis de conduire...) le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.



Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Horaires d'été du bureau de poste

La direction de la Poste vous informe que le bureau de poste de Brax, sera fermé du 11 au 30 août en raison de la diminution de la fréquentation pendant la période estivale. Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du 01 septembre.

Durant cette période :

- la distribution du courrier restera inchangée.
- les services postaux à proximité de votre commune restent accessibles selon les horaires habituels.

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne :

www.laposte.fr www.labanquepostale.fr

Lutte contre les bruits de voisinage

Arrêté préfectoral n° 2015-013-0002 du 5 janvier 2015

Arrêté municipal du 19 mai 2015

Le bruit constitue une des principales causes de nuisances invoquées par les concitoyens et les conséquences sanitaires dues au bruit sont aujourd'hui bien connues (lésions auditives, insomnies, pathologies cardiaques, agressivité, dépressions...).

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être exécutés que :

- les jours ouvrables : 8h30 à 12h30 et 14h à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, domestiques ou non, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage (abolements et divagations...).

Enfin constatant que, dans certains secteurs, les chats ont tendance à proliférer, nous invitons leurs propriétaires à se rapprocher des vétérinaires pour y mettre un terme. Nous vous rappelons aussi que, depuis le 1er janvier 2012, tous les chats doivent être identifiés.

Dépôts sauvages

Suite à de nouveaux cas de dépôts sauvages sur la commune, nous rappelons ici la loi qui encadre ces délits inadmissibles alors que la commune dispose d'une déchetterie ouverte du lundi au samedi de 10h à 18h à la ZAC «Terrasses Garonne» à Brax.

Le principe général de responsabilité est que « tout producteur ou détenteur est responsable de la gestion de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers » (Art. L.541-2 du code de l'environnement).

L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère aux maires le pouvoir de police nécessaire pour assurer l'élimination des déchets.

Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets.



Rappel sur le brûlage des déchets

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement, à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

En vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire type, un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- ✓ l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- ✓ les feuilles mortes,
- ✓ les résidus d'égavage,
- ✓ les résidus de taille de haies et arbustes,
- ✓ les résidus de débroussaillage.



L'élimination des déchets verts passent par la valorisation (paillage, compostage) ou bien par la gestion collective des déchets (déchetterie communautaire de Brax). Brûler ses déchets verts dans son jardin peut entraîner des peines d'amendes allant jusqu'à 450 euros.

Horaires d'été de la déchèterie

La déchèterie de Brax est ouverte du lundi au samedi de 10h à 18h toute l'année sauf les dimanches et jours fériés. **En cas de canicule, les horaires d'ouverture seront modifiés.**

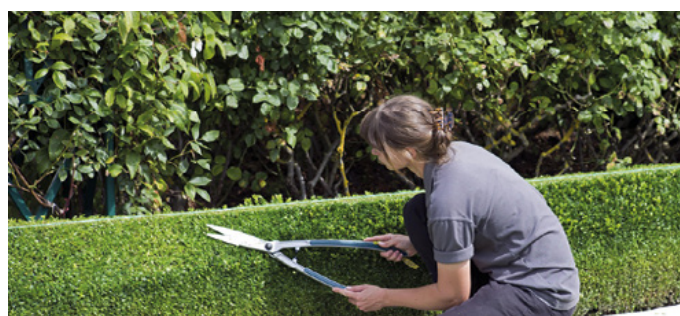
Plus d'infos sur le site www.agglo-agen.fr

Taille de haies

Selon l'article 673 du Code Civil si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler. Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre en cause (arbuste, rosier, grand chêne...) Cependant, vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'égavage. Pour faire réaliser cet entretien, vous devez adresser à votre voisin une demande d'égavage par courrier. Attention : selon la jurisprudence, si votre voisin n'est que locataire, ce n'est pas à lui mais au propriétaire du fonds d'effectuer l'égavage. En revanche, lorsqu'il s'agit de simples racines, ronces ou brindilles avançant sur votre terrain, vous pouvez les couper directement sans être obligé de contacter votre voisin.

D'après l'article 671 du Code civil, les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantées à plus de deux mètres de la propriété voisine. Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres. Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire.

Enfin, pour préserver la biodiversité, l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'égaver les arbres du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 16 mars au 15 août.



Stationnement gênant

Il est constaté très régulièrement que des véhicules stationnent sur les trottoirs un peu partout dans la commune (lotissements, rues...). Ce stationnement est gênant et dangereux car il constitue un obstacle pour les usagers de la route en réduisant la visibilité, mais aussi pour les piétons qui sont dans l'obligation d'emprunter la voirie pour cheminer. Le non-respect de l'article R417-9 du code de la route est sanctionné d'une amende prévue pour les contraventions de 4ème classe (90€). Ainsi, les agents de la police pluricommunale seront donc amenés à verbaliser les contrevenants pour le bien de tous.

Voisins Vigilants et Solidaires à Brax : 2 ans d'engagement citoyen

Il y a deux ans, la commune de Brax s'est engagée dans le programme Voisins Vigilants et Solidaires (VVS). Depuis, ce dispositif a renforcé la solidarité et la vigilance entre habitants, avec des résultats très positifs :

- ✓ 224 Braxois(es) inscrits, soit près de 23 % des foyers
- ✓ 1353 alertes et informations échangées
- ✓ Un partenariat renforcé avec la gendarmerie nationale
- ✓ Un climat de confiance et de solidarité accru dans les quartiers

Ce succès est le fruit de l'engagement de chacun pour faire de Brax une commune toujours plus sûre et solidaire.

Qu'est-ce que la Participation Citoyenne ?

Le programme national Participation Citoyenne, initié par la Gendarmerie Nationale, vise à associer les habitants à la prévention de la délinquance dans leur commune. En collaboration avec la mairie et les forces de l'ordre, les citoyens engagés dans ce dispositif signalent des comportements inhabituels, relaient les bonnes pratiques et participent à la sécurisation de leur environnement. À Brax, Participation Citoyenne complète et renforce l'action des Voisins Vigilants et Solidaires, en structurant davantage la coopération entre la population, la mairie et la gendarmerie.

Les forces de l'ordre : des partenaires au quotidien

La gendarmerie nationale joue un rôle essentiel dans le dispositif VVS. Elle travaille en lien étroit avec la mairie et les référents de quartier pour :

- ✓ Prévenir les cambriolages
- ✓ Renforcer la sécurité locale
- ✓ Assurer une réponse rapide en cas de besoin

Les référents de quartier, en tant qu'intermédiaires entre les habitants et la gendarmerie, facilitent la transmission d'informations importantes et contribuent à créer un véritable réseau de vigilance de proximité.

Devenez Référent de Quartier

Vous souhaitez agir pour votre quartier ? Le rôle de référent est fait pour vous !

En devenant référent, vous :

- ✓ Assurez un lien régulier avec la mairie et les forces de l'ordre
- ✓ Aidez à relayer des informations utiles dans votre voisinage

- ✓ Contribuez à la sécurité et à la solidarité locales

Pas besoin d'être un expert : l'essentiel est d'être motivé et prêt à participer à la vie de votre quartier.

Un simple bulletin d'engagement est à remplir et à déposer en mairie.

Vacances scolaires : adoptons les bons réflexes

À l'approche des congés scolaires, il est important de penser à la sécurité de son domicile :

- ✓ Vérifiez la fermeture de vos portes et fenêtres
- ✓ Signalez votre absence à vos voisins de confiance
- ✓ Faites vivre votre logement en demandant à quelqu'un de relever votre courrier
- ✓ Inscrivez-vous auprès de la gendarmerie dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances

La vigilance collective est plus que jamais précieuse pendant les périodes d'absence. Pourquoi rejoindre Voisins Vigilants et Solidaires ?

Rejoindre Voisins Vigilants Solidaires, c'est :

- ✓ Renforcer la solidarité entre voisins
- ✓ Participer activement à la sécurité de votre quartier
- ✓ Être informé en temps réel des alertes locales
- ✓ Développer un lien direct avec la mairie et les forces de l'ordre

Plus nous serons nombreux, plus notre commune sera sûre et solidaire ! Pour vous inscrire, contactez la mairie ou rejoignez directement VVS via leur site.



Vigilance sur le démarchage à domicile

Suite à des retours de Braxois, la mairie rappelle que le démarchage à domicile est une pratique commerciale strictement encadrée par la loi. Elle exclut la vente de certains produits : services de santé, denrées alimentaires, jeux d'argent ou de produits financiers (banques, épargnes, assurances). Le démarchage à domicile est interdit lorsque le consommateur a manifesté de manière claire et non ambiguë ne pas vouloir faire l'objet d'une visite. Le fait de contrevenir à cette interdiction est puni d'1 an d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Il est également interdit d'effectuer un achat auprès d'un autre vendeur à domicile indépendant.

Avant la prise de commande, le vendeur à domicile doit fournir au client un document précontractuel d'information. Ces informations doivent vous être communiquées de manière lisible et compréhensible, sur un support durable. Le document doit être horodaté et signé par le client. Lors de la conclusion du bon de commande, le vendeur à domicile doit remettre à son client un exemplaire daté du contrat sur un support durable. Le contrat doit être signé par les 2 parties.

Le vendeur à domicile ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie de la part du client avant l'expiration d'un délai de 7 jours, à compter de la conclusion du contrat. Ainsi, le vendeur à domicile ne peut pas recevoir d'acomptes, de chèques ou d'autorisations de prélèvement bancaire. Il lui est également interdit d'effectuer une prestation de service avant l'expiration de ce délai.

Dans un cas comme dans l'autre, le contrat n'est pas valable si le vendeur à domicile perçoit le paiement sans respecter ce délai. Pour plus de renseignements : www.entreprendre.service-public.fr

Médiateurs de justice

Le conciliateur de justice, qui est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole, peut résoudre des conflits relevant du droit civil, sans avoir besoin d'aller devant le juge. Il est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général. La loi a rendu la conciliation obligatoire pour les litiges d'un montant inférieur à 5000 euros et certains conflits de voisinage.

Contacts à Agen :

Jean-Paul Bourdiol
jean-paul.bourdiol@conciliateurdejustice.fr

Michel Marsol :
michel.marsol@conciliateurdejustice.fr

Philippe Leseigneur :
philippe.leseigneur@conciliateurdejustice.fr

Contact au Passage d'Agen : Denis Moiteaux
denis.moiteaux@conciliateurdejustice.fr

Le refuge animalier de Brax

Pourquoi tant de détresse dans le monde animal ?

Si on peut expliquer à un être humain l'origine de son mal de vivre, de ses douleurs, il est impossible d'expliquer à un chien ou un chat pourquoi ses maîtres l'abandonnent, le délaissent ou le font souffrir. La détresse d'un animal est brute, son angoisse est totale, la peur l'inhibe entièrement. Aucune substitution, aucune sublimation à ce mal qui l'étreint ne peut enrayer son désespoir.



Le Refuge est présent pour accueillir tous ces animaux rejetés.

C'est nous qui les entendons pleurer, gratter portes et grilles à se mettre les pattes en sang, refuser de manger, de sortir.

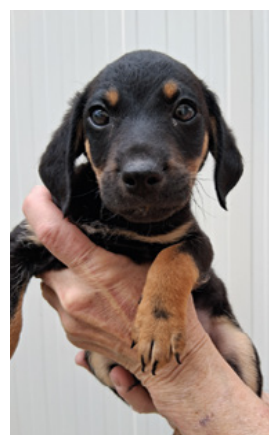
C'est nous qui accueillons le chien qui ne convient plus, le chat qui miaule trop, les chiots entassés dans un carton au bord de la route, les chatons nouveaux nés enfermés dans une poche poubelle.

C'est nous qui les soignons sans compter notre temps et nos moyens, qui soulageons leurs plaies physiques et psychologiques, qui les rassurons, qui leur donnons toute notre bienveillance et ce sont eux qui nous accordent leur confiance.

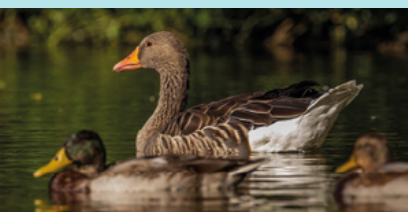
Tous ces animaux renaissent à la vie au Refuge.

Venez les voir, les adopter peut-être.

Ils ont tant à donner !



GEMAPI, comprendre la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations



La compétence GEMAPI, ou Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, est une responsabilité des EPCI comme l'agglomération d'AGEN. Elle a été transférée aux intercommunalités pour

mieux gérer les risques liés à l'eau et protéger les habitants et les biens. Elle vient en complément des responsabilités des propriétaires riverains.

Il faut garder à l'esprit que les propriétaires riverains, c'est-à-dire les personnes qui possèdent des terrains le long des cours d'eau, ont aussi des obligations. Ils doivent en effet veiller à entretenir les portions de cours d'eau qui les concernent, pour éviter que les végétaux ou les dépôts n'obstruent le passage de l'eau. Cela contribue à la prévention des inondations et à la protection de l'environnement.

Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

La GEMAPI comprend plusieurs missions principales, qui sont exercées au travers d'outils réglementaires : les plans

de gestion des cours d'eau et les programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI).

• **Gestion des milieux aquatiques** : Cela inclut l'entretien des cours d'eau quand des enjeux sont identifiés, la préservation des écosystèmes aquatiques, et la protection de la biodiversité ainsi que la qualité de l'eau. Au travers des Plans de gestion, l'Agglomération peut décider des actions qu'elle porte pour gérer les milieux aquatiques.

• **Prévention des inondations** : Il s'agit de mettre en place des ouvrages (comme des digues ou des bassins de rétention) et des actions pour éviter les inondations et limiter leurs impacts. Au travers des PAPI et des ouvrages dont elle est gestionnaire, l'agglomération engage sa responsabilité.

En résumé, la compétence GEMAPI vise à protéger les habitants contre les risques liés à l'eau tout en préservant les écosystèmes aquatiques et la qualité de l'eau. Chaque acteur a un rôle à jouer pour assurer cette mission collective, y compris les propriétaires riverains et les maires au titre de leur pouvoir de police et de leur Plan Communal de Sauvegarde.

Engagée pour le don de vie, Brax devient ville ambassadrice du don d'organes

Qu'est-ce qu'être une "ville ambassadrice du don d'organes"?

Cet engagement fort de notre municipalité, est un acte de solidarité et de santé publique. Cela signifie que notre commune s'engage activement, aux côtés des associations, des professionnels de santé, à promouvoir le don sous toutes ses formes.

Concrètement, notre rôle de ville ambassadrice consistera à :

- ✓ Informer nos habitants sur les réalités et l'importance du don.
- ✓ Sensibiliser le plus grand nombre à cette démarche généreuse qui sauve des vies.
- ✓ Favoriser le dialogue au sein des familles sur ce sujet essentiel.
- ✓ Relayer les messages clés des organismes de référence comme l'Agence de Biomédecine et l'Établissement Français du Sang (EFS).

Cet engagement est crucial car, malgré une opinion globalement favorable au don en France, le taux d'opposition reste significatif, souvent par manque d'information ou parce que la position du défunt n'était pas connue de ses proches.

En tant que ville ambassadrice, nous souhaitons contribuer à changer cela en encourageant chacun à réfléchir à sa position et à en parler avec sa famille.

En France, toute personne est considérée comme donneuse potentielle d'organes et de tissus après son décès, sauf si elle a exprimé son refus de son vivant. L'expression du refus pouvant prendre plusieurs formes, les médecins se doivent de demander aux familles avant tout prélèvement. C'est pour cela qu'il est important d'en parler avec ses proches. Ensemble, nous pouvons sauver des vies !

Le don en chiffres, une réalité qui nous concerne tous

Derrière chaque don se cache une histoire de vie sauvée ou transformée.

Don d'organes et de tissus

- ✓ Tous donateurs, tous receveurs : 1 donneur d'organes c'est en moyenne 3 greffes réalisées. Nous avons donc 3 fois plus de probabilité de recevoir que de donner.
- ✓ En 2024, plus de 6 000 greffes d'organes ont été réalisées en France, permettant de sauver de nombreuses vies.
- ✓ Au 1er janvier 2024, plus de 29 000 patients étaient inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe d'organes et 852 personnes sont décédées faute de greffes en 2024.

Don du sang

- ✓ Un don de sang peut permettre de sauver jusqu'à 3 vies. (Source : EFS)
- ✓ **10 000 dons de sang** sont nécessaires chaque jour en France pour répondre aux besoins des patients.

Don de moelle osseuse

- ✓ La greffe de moelle osseuse est une indication thérapeutique pour 80 % des pathologies graves du sang. Chaque année, environ 2 000 personnes en France ont besoin d'une greffe de moelle osseuse.
- ✓ La probabilité de trouver un donneur compatible hors de sa fratrie est très faible (1 sur 1 000 000), d'où l'importance d'inscrire le plus de volontaires possibles sur le registre France Greffe de Moelle Osseuse.



Votre rôle est essentiel

En tant qu'habitants de notre ville, nous souhaiterions vous mettre au cœur de cette démarche.

Pour cela nous organiserons prochainement des actions de sensibilisation afin de vous donner les informations nécessaires pour vous positionner sur le don d'organes et de tissus, et connaître les conditions et lieux de don du sang près de chez vous

Nous vous encourageons à faire connaître votre position à vos proches concernant le don d'organes et de tissus.

Votre engagement, même minime, peut faire une immense différence.

Ensemble, faisons de notre ville une véritable ambassadrice de la générosité et de la solidarité par le don.



Espace cinéraire du cimetière, un lieu de mémoire rénové et apaisant



Dans la continuité de ses efforts pour améliorer et végétaliser les espaces publics, la municipalité a lancé un projet d'aménagement et de restauration de l'espace cinéraire du cimetière La Ville. Portée par une volonté

Dans le but de rendre cet espace encore plus agréable et propice à la méditation, plusieurs équipements ont été installés. Un petit banc a été disposé, permettant aux visiteurs de s'asseoir et de se recueillir en toute tranquillité. Une table de cérémonie a également été placée, offrant un espace dédié aux moments de souvenirs et de cérémonie intime. Enfin, une colonne du souvenir a été installée au Jardin du souvenir en hommage à ses défunts, en toute simplicité et dignité.

de créer un lieu de recueillement harmonieux et respectueux, cette initiative s'inscrit dans une démarche de modernisation et de mise en valeur des espaces dédiés à la mémoire des défunts.

Le projet a notamment permis l'installation de deux nouveaux columbariums de type « Antarès », chacun étant composé de 12 cases pouvant accueillir jusqu'à 2 urnes de taille standard. Ces nouvelles structures permettent de répondre à la demande croissante en matière de sépultures cinéraires tout en garantissant un aménagement esthétique et pratique. En complément, 7 cavurnes ont été ajoutées, permettant la réception de 4 urnes, offrant ainsi davantage de flexibilité pour les familles souhaitant préserver la mémoire de leurs proches.

Pour finaliser cette rénovation, la municipalité a prévu la plantation d'un arbre, symbole de vie et de renouveau. Cette végétalisation permettra de renforcer l'atmosphère sereine et apaisante de l'espace cinéraire, offrant ainsi un lieu propice à la réflexion et au recueillement.

Cette rénovation s'inscrit dans la politique globale de la municipalité, visant à offrir aux habitants un cadre respectueux et harmonieux pour honorer la mémoire de leurs proches. En investissant dans ces aménagements modernes et bien pensés, la commune affirme son engagement à fournir un lieu de repos digne et un espace de recueillement où les familles pourront se rendre dans la sérénité.

Les travaux : création d'aménagements sécurisés

Les travaux de la création d'aménagements sécurisés aux intersections de la RD119-chemins de Commarque et du Pintre ont débuté le lundi 05 mai 2025. Ils vont permettre de sécuriser la RD 119 qui traverse la commune et qui est devenue une voirie surfréquentée : automobiles et poids-lourds au nombre de 12000 véhicules se croisent quotidiennement. Il devenait extrêmement « délicat » pour les automobilistes souhaitant quitter les chemins de Commarque/ Pintre de s'insérer, en toute sérénité, sur cette route départementale 119.

Ainsi, il est programmé :

- L'aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection des Chemins de Commarque et du Pintre permettant ainsi aux riverains de s'insérer dans le flux de circulation de la RD 119 en totale sécurité. Les feux tricolores ne



se déclencheront qu'en cas de présence de véhicules sur le Chemin de Commarque et/ou du Chemin du Pintre.

- L'aménagement de l'accotement de la RD 119 côté chemin de Commarque par la création d'un cheminement doux pour piétons/cyclistes dans le prolongement de la piste mixte existante située entre le giratoire G8 et le centre commercial,
- La réalisation d'un trottoir borduré et la pose d'éclairage

public côté chemin du Pintre permettant de sécuriser les déplacements pédestres,

- La création d'un nouvel arrêt de bus sécurisé au niveau du giratoire G8 à l'entrée du village qui viendra desservir les entreprises du Technopole Agen Garonne.

La fin des travaux est prévue courant du deuxième semestre 2025 (mois d'août-septembre).

Le contrôle du bon achèvement des travaux

Pour une sécurité juridique de votre construction et le respect des règles d'urbanisme, nous vous rappelons que tous les travaux de construction sont soumis à déclaration. Dès lors que vous entreprenez une construction (clôtures, abri de jardin, piscine, modification de façade, garage, extensions...), vous devez vous rapprocher de la Mairie afin d'obtenir un Permis de Construire ou une Déclaration Préalable de travaux. Pour information, toutes les piscines, même hors sol et non démontables, supérieures à 10 m² doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie. Nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information. Cette mission est réalisée par les services de l'Agglomération à la demande des Communes membres et est effectuée sous l'autorité du Maire de votre Commune.

Ce contrôle est obligatoire ou facultatif selon la nature des

travaux réalisés et les contraintes réglementaires. Dans tous les cas vous êtes dans l'obligation d'effectuer les déclarations suivantes en Mairie :

- D.O.C : Déclaration d'Ouverture de Chantier
- D.A.A.C.T : Déclaration Attestant l'Achèvement Conforme des Travaux

Quelques conseils : N'hésitez pas à faire constater par le service de la police de l'urbanisme la régularité des travaux en cours, principalement lors de l'étape sensible qu'est l'implantation des constructions.

Déposez dès que possible en mairie la D.A.A.C.T (point de départ des délais pour agir de certaines actions contentieuses).

Pour tout renseignement : Police de l'urbanisme – Agglomération d'Agen : 05 53 69 21 80

Mairie de Brax – Mme SALA Monique 05 53 68 70 00

Budget 2024 et ses résultats

Malgré le contexte, la Commune de Brax a continué de maintenir sa capacité d'autofinancement à un bon niveau.

BUDGET COMMUNAL 2024 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les dépenses totales par secteur,
fonctionnement (frais de personnel, subventions...)
et investissement (gros travaux, équipements...) confondus



SERVICES GÉNÉRAUX

Il s'agit des ressources nécessaires au fonctionnement de la collectivité (état civil, urbanisme, accueil, ressources humaines, finances, informatique, technique, direction générale et élus), honoraires pour mise à jour du PLUI



FUNÉRAIRE

Entretien des cimetières et de l'église



PRÉVENTION

Coût de la police municipale
ainsi que la cotisation à «Voisins Vigilants»

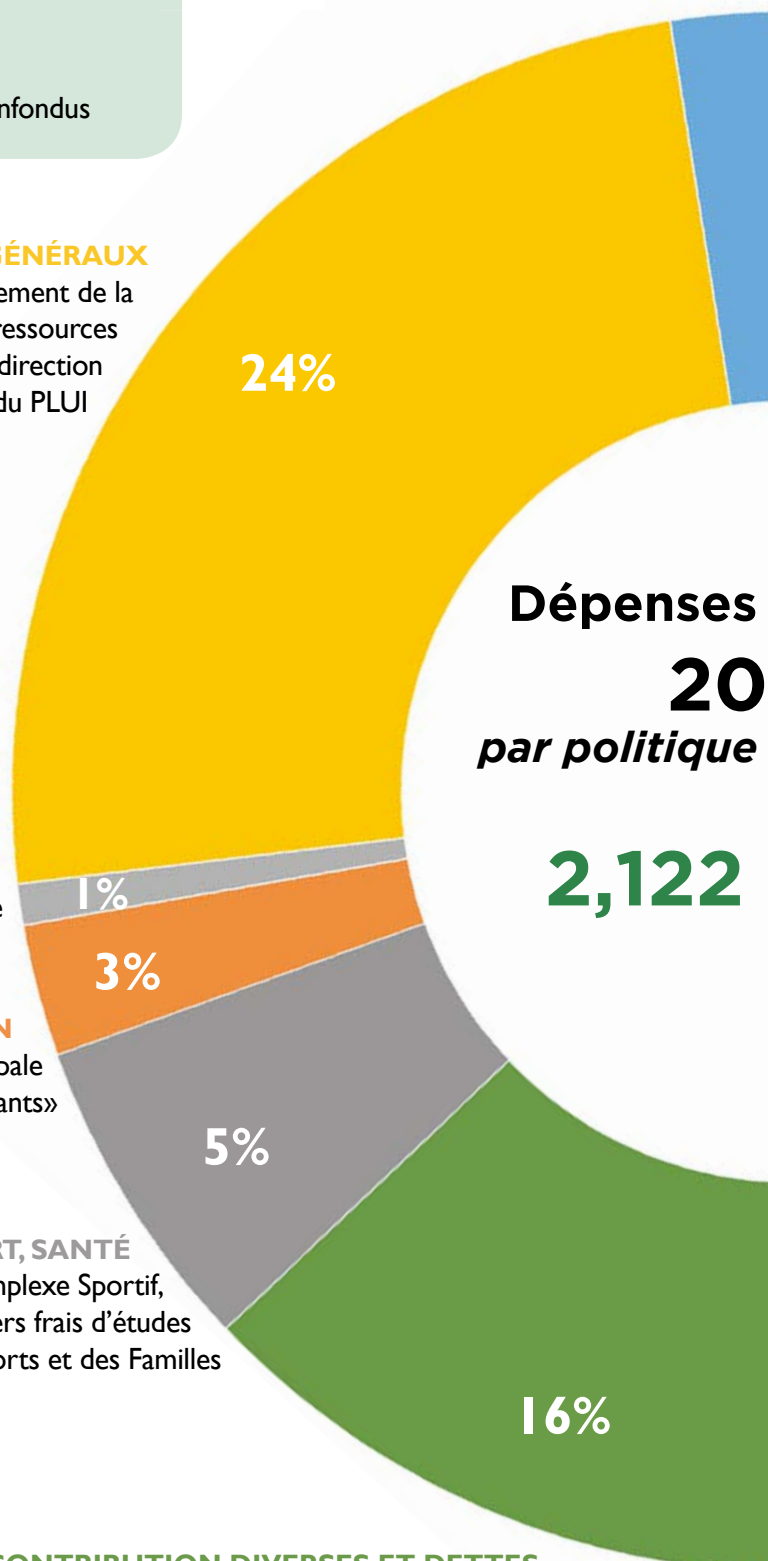
SPORT, SANTÉ

Coût du Complexe Sportif,
de la Maison Médicale et des premiers frais d'études
pour le lancement de la Plaine des Sports et des Familles



CONTRIBUTION DIVERSES ET DETTES

Contributions (FNGIR),
report de déficit et remboursements d'emprunts



FONCTIONNEMENT - CFU 2024	
Recettes de fonctionnement	2 793 776.75 €
Dépenses de fonctionnement	1 559 606.59 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 234 170.16 €
Résultat des exercices antérieurs	981 517.20 €
Résultat de l'exercice 2024	252 652.96 €

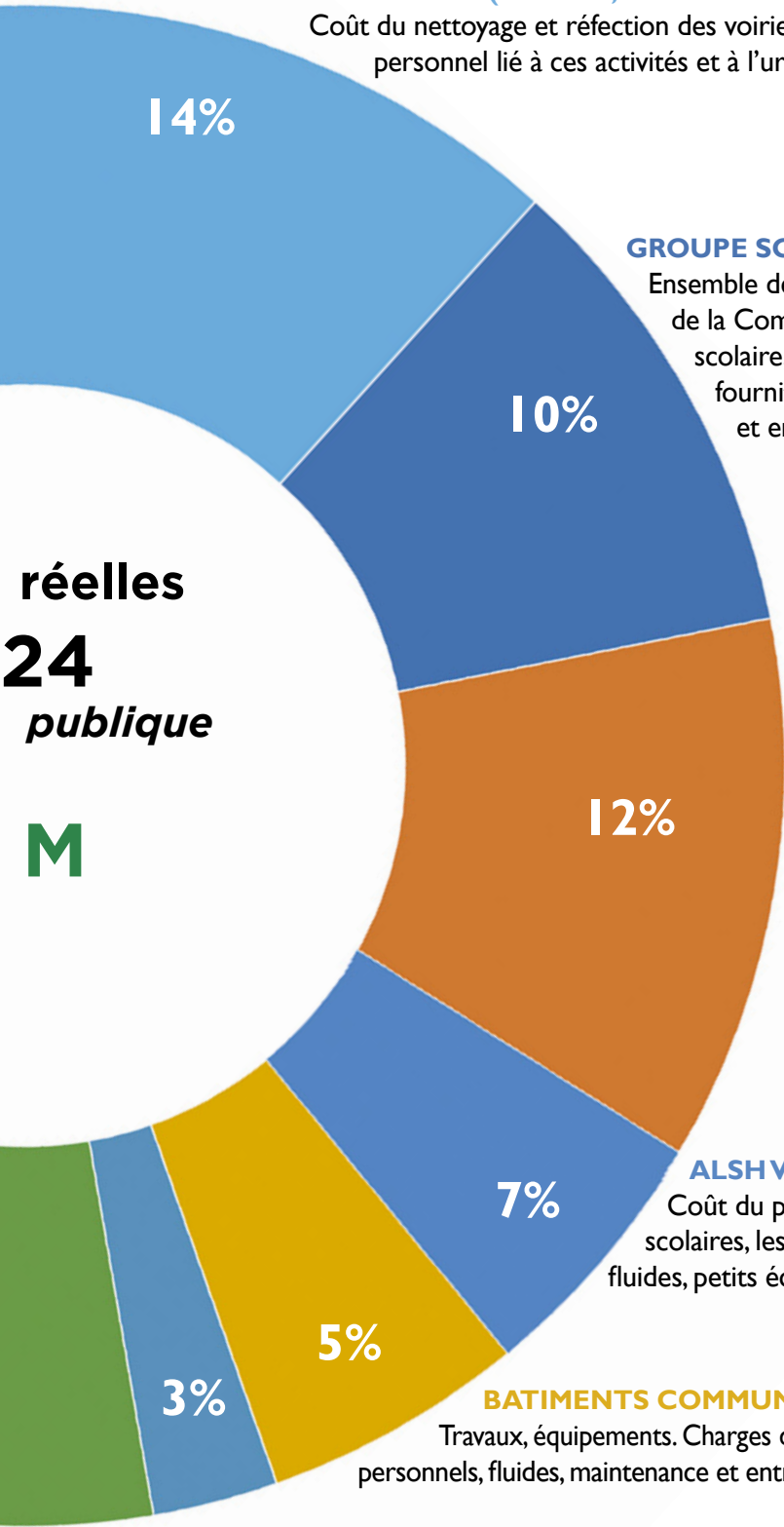
INVESTISSEMENT - CFU 2024	
Recettes d'investissement	412 570.78 €
Dépenses d'investissement	562 604.33 €
Résultat avant Reste à Réaliser	-150 033.55 €
Solde Reste à réaliser	-222 518.65 €
Résultats de l'année 2024	-372 552.20 €

CFU : Compte Financier Unique, document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion



ESPACES PUBLICS (VOIRIES, ESPACES VERTS ET AMÉNAGEMENT)

Coût du nettoyage et réfection des voiries, entretien des espaces verts, personnel lié à ces activités et à l'urbanisme avec l'Étude Urbaine



GROUPES SCOLAIRES

Ensemble des coûts du Groupe Scolaire, participation de la Commune aux repas des enfants, ATSEM lors du temps scolaire, subventions et participation de la Commune (Bus, fournitures scolaires...), équipements, fluides, petits équipements et entretien du bâtiment



PÉRISCOLAIRE ET ALSH MERCREDIS

Coût du personnel pendant le temps périscolaire et les mercredis hors vacances scolaires, les sorties, le matériel pour les activités, fluides, petits équipements et entretien du bâtiment



ALSH VACANCES

Coût du personnel pendant les jours de vacances scolaires, les sorties, le matériel pour les activités, fluides, petits équipements et entretien du bâtiment

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Travaux, équipements. Charges de fonctionnement : personnels, fluides, maintenance et entretien des autres bâtiments communaux



LIEN SOCIAL, SOLIDARITÉ

Coût des événements organisés par la Commune ainsi que les subventions versées aux associations

Budget primitif 2025

Le budget voté pour 2025 garantit le processus d'investissements prévus malgré un contexte économique difficile. Face à l'incertitude quant aux futures décisions gouvernementales et leur impact communal, il convient de rester vigilant pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la Commune dans un contexte incertain. Cette année encore, le Conseil Municipal n'augmentera pas les taux de fiscalité communale.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les dépenses totales par secteur,
fonctionnement (frais de personnel, subventions...)
et investissement (gros travaux, équipements...) confondus



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Travaux, équipements. Charges de fonctionnement :
personnels, fluides, maintenance et entretien
des autres bâtiments communaux

ESPACES PUBLICS

Voiries, espaces verts et
aménagements dont
Commarque/Pintre 53 %,
Travaux voirie : 25 %,
Entretien espaces verts,
voirie 22 %



PRÉVENTION

LIEN SOCIAL, SOLIDARITÉ

Coût des événements organisés par la
Commune ainsi que les subventions versées
aux associations



FUNÉRAIRE

Entretien des cimetières et de l'église :
dont colombarium 56 % et entretien 44 %

GROUPE SCOLAIRE

Ensemble des coûts du Groupe Scolaire, participation aux repas des enfants,
ATSEM lors du temps scolaire, subventions participation (Bus,
fournitures scolaires...), équipements, fluides, petits
équipements et entretien du bâtiment



PÉRISCOLAIRE ET ALSH MERCREDIS

ALSH VACANCES

CONTRIBUTIONS DIVERSES ET DETTES

SERVICES GÉNÉRAUX

Ressources nécessaires au
fonctionnement de la
collectivité (état civil, urbanisme,
accueil, ressources humaines,
finances, informatique, technique,
direction générale et élus)



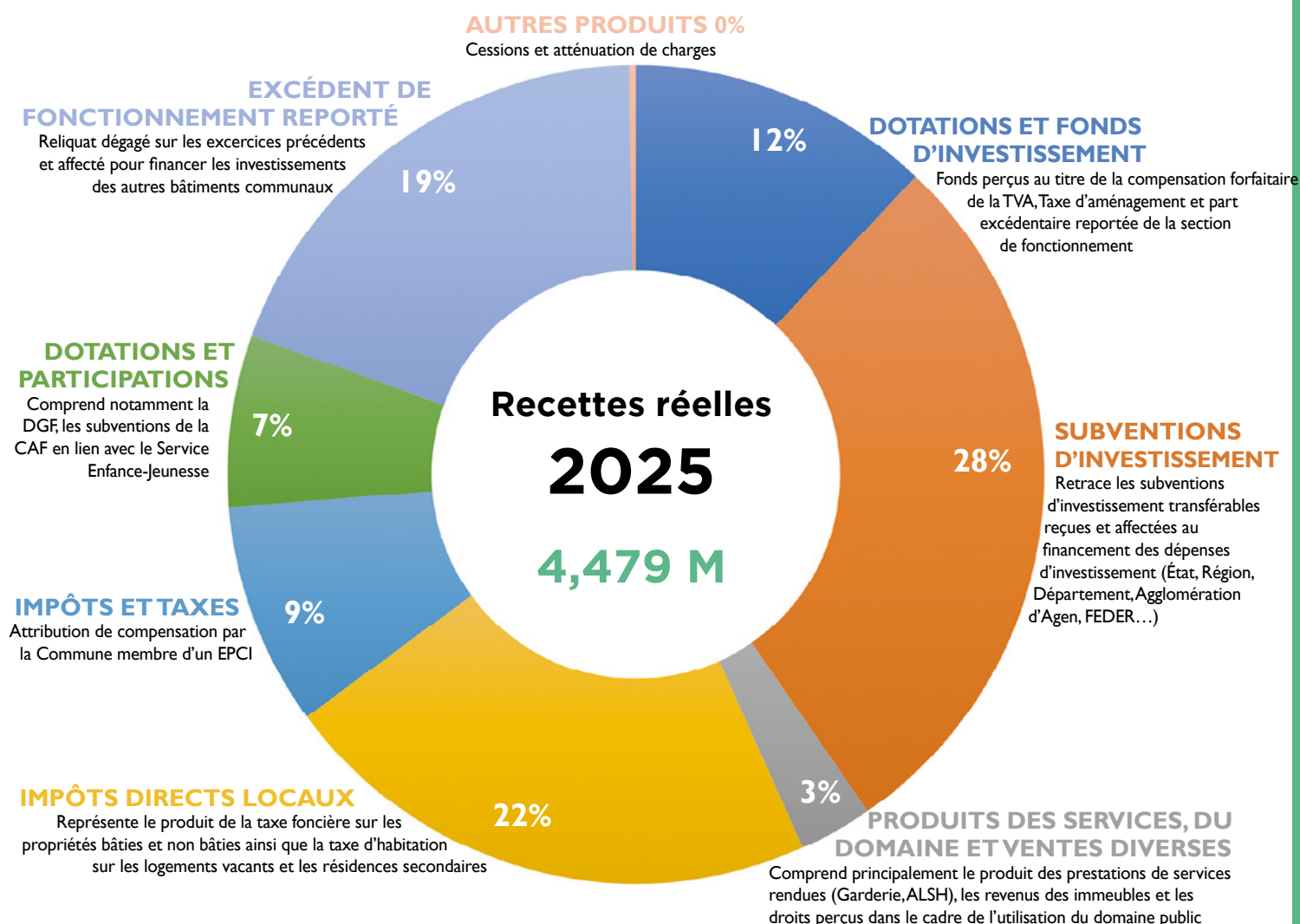
SPORT - SANTÉ

dont Plaine des sports et des familles : 87 %
Complexe sportif : 8 %
étude agrandissement maison de la santé : 4 %

Dépenses réelles
2025
par politique publique

4,479 M

Budget primitif 2025



BUDGET PRIMITIF 2025		
Fonctionnement	Recettes (réelles et opérations d'ordre)	2 701 613,96 €
	Dépenses (réelles et opérations d'ordre)	2 701 613,96 €
Investissement	Recettes (réelles et opérations d'ordre)	3 299 025,20 €
	Dépenses (réelles et opérations d'ordre)	3 299 025,20 €

Les choix d'investissement de 2025

- Sécurisation du carrefour Commarque - Pintre avec la mise en place de feux de circulation et la création d'un arrêt de bus
- Plaine des Sports et des Familles, lieu intergénérationnel et de détente pour les familles braxoises
- Finalisation du Columbarium
- Climatisation des classes du groupe scolaire
- Aménagement de l'étage de la Mairie
- Études diverses : toiture salle des sports, extension du cimetière, agrandissement de la maison médicale, réfection du Pont de Coulomé...
- Éclairage public, signalisation, DECI
- Réfection des trottoirs...

Stabilité des taux 2025

Lors du Conseil Municipal du 14 avril, les taux d'imposition des taxes directes locales ont été reconduits pour l'exercice 2025 soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 45.35 % (18,02 % part communale + 27,33% part départementale)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 78.40 %
- Taxe d'Habitation des résidences Secondaires (THs) : 10.30 %

Commémoration du 8 mai 2025 : une école unie autour du devoir de mémoire

Le 8 mai 2025, toute l'école, de la maternelle au CM2, s'est mobilisée pour commémorer, avec les anciens combattants, le 80ème anniversaire de la victoire du 8 mai et de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les enfants, accompagnés de leurs enseignants et du Conseil Municipal des Enfants, ont interprété la Marseillaise et le Chant des Partisans, symboles forts de notre histoire



Chantier Jeunes : une semaine riche en rencontres et en actions !

Du 23 au 29 avril, plusieurs jeunes de notre commune ont participé au Chantier Jeunes, une semaine bien remplie mêlant activités, découvertes et échanges intergénérationnels. Chaque matin, les jeunes ont participé à des activités variées de chantier.

Image ici de la peinture du transformateur situé en face du gymnase. Encadrés par Olivier Lambert, artiste et illustrateur, les enfants et ados ont réalisé une fresque colorée qui embellit désormais notre commune.

Mot de fin : Une année riche en projets et en partages

Cette année scolaire a été marquée par la collaboration entre enseignants, animateurs, équipe municipale, associations et familles. Chacun a apporté ses idées et son énergie pour offrir aux enfants des projets variés et enrichissants. Nos 12 jeunes continuent la déco du transformateur et dessinent également au sol des jeux extérieurs dans la cour du périscolaire. Ils ont passé l'après-midi avec l'association des Griffons pour participer à leur loto



Carnaval

Organisé par l'APE de Brax, le samedi 12 avril, le Carnaval 2025 a été une belle réussite. La météo clémente a permis de brûler M.Carnaval dans de bonnes conditions ! Merci aux participants qui ont joué le jeu des déguisements et à la police municipale qui a encadré cette manifestation.



Mars Bleu – Une première pour notre commune

Dans le cadre de la campagne «Mars Bleu» dédiée à la prévention du cancer colorectal, une conférence animée par le Dr Calabet s'est tenue le 23 mars. L'événement a rassemblé une trentaine de personnes, venues s'informer sur les enjeux du dépistage et les avancées médicales. Un moment d'échange riche et instructif pour sensibiliser le public à l'importance de la prévention.





Réunion publique

Le mercredi 05 février, M. le Maire a organisé une réunion publique d'informations pour exposer l'ensemble des projets réalisés pendant les deux mandats et présenter les projets à venir sur cette fin de mandat 2025 2026. Cette réunion a également permis de montrer la bonne santé financière de la commune.



Voeux du maire

Plus de 200 Braxoises et Braxois ont participé à la cérémonie des vœux du maire et du Conseil municipal le vendredi 17 janvier. Après la diffusion d'un film relatant une rétrospective des événements principaux de 2024, M. Le Maire a souhaité transmettre un message pour le dialogue entre tous et un travail en toute intelligence pour permettre de faire avancer tous les dossiers. La cérémonie s'est poursuivie par la célébration du départ du Docteur Hervy à la retraite et le traditionnel verre de l'amitié.



Loto

Le 1^{er} loto de l'année du Comité des fêtes de Brax s'est tenu le 27 avril dans une salle pleine, merci aux nombreux participants et partenaires d'avoir répondu présents.

Plaine des sports et des familles

Projet majeur du conseil municipal, la plaine des sports est en cours d'achèvement. Cet équipement ouvert à tous les publics a été conçu pour être un lieu de vie attractif intergénérationnel encourageant les habitants à se rencontrer, à se rassembler, à se détendre et à pratiquer du sport en extérieur.



Société de chasse de Brax

La saison de chasse s'étant terminée fin février, les chasseurs de Brax se sont retrouvés le 14 mars pour une chasse aux déchets parrainée par la fédération départementale des chasseurs du Lot-et-Garonne. Près d'une tonne de déchets en tous genres ont été ramassés sur la commune. Nous remercions nos amis chasseurs de Sérignac pour leur aide ainsi que les Ets Aribot, Élagage Jimmy Holyda, M. Aviano et sa superbe jeep, pour leur aide logistique, sans oublier les quelques habitants de Brax qui se sont sentis concernés. Ultérieurement, une autre journée sera organisée.



Lutte contre les nuisibles

Présence de termites sur la commune

Soyons vigilants

La présence de termites a récemment été déclarée en Mairie de Brax, concernant un immeuble implanté sur le territoire communal. Cette découverte, bien que localisée, invite à une vigilance accrue de la part de l'ensemble des habitants, en particulier ceux résidant à proximité. Pour rappel, le Lot-et-Garonne est classé en zone à risque termites depuis le 5 mars 2002. Cela signifie que l'ensemble du département est exposé à ce fléau, qui peut occasionner des dégâts importants aux structures en bois des bâtiments.

Même si le diagnostic termites est généralement réalisé lors de la vente d'un bien immobilier, la situation actuelle nous engage à adopter une démarche préventive. Il est vivement conseillé aux propriétaires de faire examiner leur bien par un



professionnel agréé, en cas de doute ou de suspicion.

Le Conseil municipal se réunira en juin pour délibérer sur la mise en place d'un zonage obligatoire, dans lequel un

diagnostic devra être réalisé sous un délai de six mois. Les propriétaires concernés seront informés par arrêté municipal.

Afin d'anticiper ces démarches, nous vous invitons à consulter dès à présent plusieurs entreprises spécialisées afin d'obtenir des devis et de choisir un professionnel certifié. Un certificat de diagnostic (et de traitement si nécessaire) devra ensuite être transmis à la mairie.

La prévention est notre meilleure arme contre la prolifération des termites. Ensemble, restons vigilants pour préserver notre cadre de vie.

Le moustique tigre

Le moustique *Aedes Albopictus* est un moustique d'origine tropicale, également appelé « moustique tigre » en raison des zébrures qui parcourent son corps effilé. Il peut, dans certaines conditions, être vecteur des virus du chikungunya ou de la dengue. Depuis le 1er août 2012, le département de Lot-et-Garonne est classé en niveau 1 du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue.

Ce niveau signifie que l'implantation du moustique est confirmée et active. La Préfecture, l'Agence régionale de santé Aquitaine (ARS Aquitaine), le Conseil départemental en lien avec l'EID Méditerranée, les communes et les professionnels de santé du département se mobilisent pour lutter contre la prolifération du « moustique tigre ».

Retrouvez toutes les informations sur le site départemental : www.albopictus47.org

Si vous pensez avoir observé un moustique tigre, vous pouvez le signaler sur le site : www.signalement-moustique.fr/

Les bons gestes :

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : seaux, matériel de jardin, jeux d'enfants, petits débris, encombrants, pneus usagés (vous pouvez les remplir de terre si vous ne voulez pas les jeter), déchets verts. Videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Pensez aux fleurs des cimetières. Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins. Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau : eau de Javel, galet de chlore. Introduisez des poissons dans les bassins d'agrément, ils mangeront les larves.

Punaises diaboliques

En pleine expansion, les punaises diaboliques se reconnaissent par leur appareil buccal de type piqueur-suceur (le rostre, ou trompe) et la présence d'ailes antérieures constituées de deux parties : une coriacée nommée corie et une membraneuse nommée membrane, disposées à plat sur le dos.

Appelées punaises brunes, punaises asiatiques ou encore marbrées, ce sont de petits insectes qui mesurent entre 12 et 17 millimètres de long et 7 à 10 millimètres de large. Elles sont souvent de couleur brune et grise et ont une forme ovale distincte. La Punaise diabolique a été observée pour la première fois en France en 2012. En quelques années, et particulièrement à partir de 2015, l'invasion s'est accélérée et



la majorité des départements ont été colonisés.

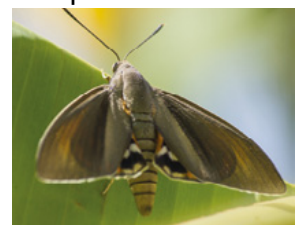
Inoffensive pour l'homme, cette espèce venue d'Asie est friande de fruits, de cultures maraîchères, de maïs. Elle peut causer d'importants dégâts sur la filière arboricole. Selon l'Inra, il est recommandé de les attraper avec un aspirateur et de jeter le sac ensuite. Des pièges à punaises diaboliques peuvent être achetés ou fabriqués afin d'en capturer une partie.

Originaires d'Asie elle aussi, la guêpe samouraï s'impose comme une alliée prometteuse dans la lutte contre la punaise diabolique. Découverte récemment en Nouvelle-Aquitaine, une population de cette guêpe parasitoïde pourrait offrir une solution naturelle et efficace grâce à sa capacité à parasiter les œufs de la punaise.

Lutte contre le papillon des palmiers

Comme vous l'avez probablement remarqué, les palmiers sont victimes d'une nouvelle espèce invasive : le papillon du palmier (*Paysandisia archon*). Originaires d'Amérique du Sud, c'est un papillon de jour dont l'adulte peut mesurer jusqu'à 11 cm d'envergure, et la chenille jusqu'à 8 cm. Le papillon lui-même est inoffensif mais ses larves, déposées au niveau des jeunes palmiers et à la surface du tronc, sont destructrices pour les palmiers.

Pour lutter contre le papillon du palmier, il faut agir au printemps, quand la chenille du papillon reprend son développement et revient alors vers le tronc afin d'y former son cocon pour entamer sa métamorphose. Vous pouvez utiliser une solution 100% naturelle avec des nématodes de préférence de mars-avril à juillet, et de septembre à octobre avant qu'elles ne se cachent pour l'hiver.



Foyer des jeunes de Brax

Section Accros Gym



Béatrice vous propose chaque semaine des cours toujours variés et ludiques : renforcement musculaire et mal de dos méthode de Gasquet le mardi, pilates méthode de Gasquet et stretching le mercredi.

Afin de proposer des activités sport santé bénéfiques aux adhérents et continuer à enrichir son enseignement, elle se forme très régulièrement à la méthode de Gasquet.

Section Accros Zen

Mahi le lundi et Éric le vendredi vous proposent pour leur part des cours de yoga et vous apprennent à travailler sur vous par la maîtrise du mouvement et du souffle.

Nous avons également proposé aux adhérents de nos deux sections une journée récréative le 29 mars à la salle des fêtes de Brax. Le programme était chargé. Il débutait par une séance d'hapkido animée par Eric, suivie d'une découverte du tai-chi proposée par Marie-Edmée. L'auberge espagnole conviviale qui a marqué la pause a permis à tous de se détendre, avant de reprendre avec les rythmes de la batucada proposés par Mahi. Pour clôturer cette belle journée, un voyage sonore aux bols tibétains avec Christelle a fini de ravir les participants.

N'hésitez pas à nous contacter au 06.77.68.68.80



Section Accros d'Art



3 Le cours de dessin des adultes, avec le professeur Patrick Gozzo à gauche. © Cécil Grice - S. G.

Les ateliers de la section « Accros d'Art » du Foyer des Jeunes, animés par Patrick Gozzo sont assidûment suivis par des élèves motivés.

Les 12 adhérents du samedi matin (3 adultes et 8 enfants), apprennent le dessin, mais s'initient aussi à d'autres techniques (pastel, gouache, acrylique...) ou travaillent sur des sujets personnels en suivant les conseils de leur professeur. Deux stages, lors desquels ils ont pu travailler un sujet personnel, leur ont été offerts à la fin des vacances de fin d'année et d'hiver.

Les 11 adultes qui participent à l'atelier du mardi après-midi découvrent et approfondissent les différentes techniques qui leur

sont proposées. Du dessin à la peinture à l'huile, le professeur aborde la perspective, la composition, la couleur, les contrastes... tout en s'appuyant sur les œuvres des grands-maîtres et l'histoire de l'art. Un cours si actif et enrichissant que les élèves ont souhaité le rallonger de 30 minutes. Il se tient désormais de 14h à 16h30.

Les élèves des ateliers qui le souhaitent exposeront leurs travaux lors de la fête du village les 28 et 29 juin.

Les 2 ateliers devraient être proposés de nouveau à la rentrée prochaine, dès début septembre 2025. Si vous souhaitez nous rejoindre ou en savoir plus, contactez Myriam Tauzin au 06.81.56.64.67

BRAX EN FORME

L'association continue de proposer des thèmes mensuels au travers de moments conviviaux (galettes, crêpes, tenues vertes pour la Saint Patrick...). Pour le mois de mars, nous avons participé à la manifestation MARS BLEU pour la sensibilisation du cancer du colorectal où le Dr CALABET donnait une conférence.

Le sport se pratique aussi en s'amusant. Nous avons donc organisé notre carnaval sur une semaine. Merci aux adhérentes d'avoir sorti leurs plus beaux déguisements ou accessoires pour cet événement. Merci à Odeta et Fred pour leur cours aux sons de la samba et des percussions, merci pour leur dynamisme.

Venez quand vous voulez tester nos cours dans une super ambiance. Vous pouvez nous contacter par téléphone, mail ou Facebook.



AS Badabrax - régionale 2, nous voilà !



Dans la précédente édition, nous mettions en lumière notre équipe première d'interclubs, où en sont-ils ? Comment s'est passée la saison ? Il est temps de faire le point...

Et pour la première fois de son histoire, notre club de badminton sera représenté en Régionale 2 la saison prochaine ! L'équipe est restée invaincue sur toutes ses rencontres de la saison (sur les journées aller et les journées retour).

Des matchs gagnés, des matchs perdus, toujours du combat et des joueurs engagés. De l'envie, de la motivation et des supporters fidèles. Voici les ingrédients qui ont permis à notre capitaine Chloé de mener son équipe dans la division supérieure.

Bravo à Chloé, Élodie, Alicia, Ludiwine, Paul, Quentin, Jordan et Vincent pour leurs résultats.

Et merci de porter encore plus haut les couleurs du club et de faire parler encore un peu plus loin de notre petit village.

Cantine scolaire

Le dynamisme de l'association de la cantine scolaire en partenariat avec d'autres associations de la commune ainsi que l'équipe pédagogique de l'école ont permis la réalisation de nouveaux projets.

Le premier, et pas des moindres, le marché de Noël le dimanche 1er décembre 2024. Une magnifique journée organisée sous le signe de la convivialité a été offerte aux Braxois(es). Diverses animations gratuites et un magnifique soleil ont permis la réussite de cette journée. Nous remercions les associations des chasseurs pour leur succulent repas, l'association de Brax création pour leur ateliers créatifs et l'équipe pédagogique de l'école de Brax pour les stands animations. Un grand merci à tous les bénévoles présents pour la réalisation de cette journée.

Un deuxième projet a été réalisé en ce début d'année scolaire 2024-2025 en partenariat, une nouvelle fois avec l'équipe enseignante. Les enfants du CE1 au CM2 ont pu se rendre aux villages des légumes. Organisée par la FDSEA, cette journée pédagogique est placée sous le signe du bien manger et du local qui sont les valeurs de l'association. En parallèle, les enfants de petite, moyenne et grande section ont eu l'intervention d'un professionnel pour découvrir la saisonnalité des légumes et réaliser un jus de fruits de saison et des pâtes de légumes de saison.

L'organisation de notre loto fin janvier 2025 a rencontré un franc succès et nous remercions tous les participants ainsi que nos partenaires sans qui rien ne serait possible.

Enfin, notre traditionnel marché aux fleurs s'est tenu mi-mai avec le retour du soleil afin que nos jardiniers en herbe puissent réaliser leur plus beau jardin de légumes !!!

Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles, ainsi que leurs conjoints pour leur implication qui a contribué au succès de nos actions. Un grand merci à Mireille et Nicolhl pour leur travail tout au long de l'année.

Nos enfants grandissent, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles afin justement de faire perdurer cette belle dynamique qui n'a qu'un seul objectif, le bien-être et le bien manger de nos enfants. Sans bénévoles pas de magie pour les enfants.



Griffons

Vie du Club

L'assemblée générale 2025 s'est déroulée le 24 janvier dernier. Finances positives, rapports approuvés et accueil de nouveaux administrateurs. Le Conseil d'administration est composé de Mme Pasello Présidente, M. Scola Vice-président, Mme Bihan trésorière et son adjointe Mme Deffiet, Mme Kimak secrétaire et son adjointe Mme Scola. Les membres, Mmes Dumas R. Pédeloup, Rollin, Poulléau, Collin, Chazottes, Bernes MT et Mrs Demeaux et Chazottes.

Le 08 février, 46 personnes ont participé au repas spectacle au Petit Paradis à Pont-du-Casse avec 2h de revue chant, magie, danse et paillettes.

Rencontre intergénérationnelle

Le 24 avril dernier, 12 enfants de l'accueil de loisirs sont venus partager l'après-midi récréatif avec les adhérents du Club. Accompagnés de Céline, directrice, et de Raphaël, animateur du service Enfance Jeunesse – chantier Jeunes, ils ont pu apprécier notre jeu. Chaque enfant est reparti avec un lapin en chocolat et des gâteries pour les gagnants de la partie « enfants ». Moment très agréable et convivial dans le calme et le respect de chacun.



APE BRAX

L'Association des Parents d'Élèves poursuit ses actions annuelles en faveur des enfants de l'école de Brax. Nos opérations traditionnelles, comme la vente de madeleines Bijou et les vide-greniers « Enfance », ont encore rencontré un beau succès. Cette année, l'APE a organisé un vide-grenier supplémentaire en mars, l'occasion pour un plus large public de venir dénicher des petits trésors ! L'association a également organisé le Carnaval de Brax en avril, où de nombreux enfants (et parents !) costumés ont pu parader fièrement dans les rues et brûler M. Carnaval au son de rythmes entraînants du groupe Moça Dékalé !

Toutes ces actions ont permis d'offrir une participation financière pour les sorties scolaires, et l'achat de tapis de sol pour développer les cycles de jeux d'opposition, gym au sol, accrosport à l'école. L'APE a également offert les goûters de Noël et du Carnaval organisés par l'école pour un beau moment de partage.

Merci à tous ceux qui soutiennent et contribuent à la réalisation de nos projets !

Si, vous aussi, vous êtes désireux d'œuvrer en faveur de la vie scolaire des enfants, nous serions ravis de vous compter parmi nous – convivialité garantie !



COMITÉ DES FÊTES

Venez fêter l'été à Brax !!!

Les 27, 28 et 29 juin prochains, le Comité des Fêtes de Brax vous invite à célébrer l'été dans une ambiance festive et conviviale, en partenariat avec nos merveilleuses associations locales : La Dynamique Braxoise, Les Griffons, ASBadABrax, HandBall Brax et la Boule Braxoise, sans oublier la Mairie qui nous soutient !

Au programme :

Vendredi 27 Juin :

Lancement des festivités avec un marché gourmand où vous pourrez déguster de délicieuses spécialités, le tout accompagné par l'orchestre Kill Kenny qui mettra l'ambiance.

Samedi 28 Juin :

Après-midi sportive : Participez au concours familial de pétanque ouvert à tous ou découvrez le handball par une initiation ouverte à tous !

Après-midi loisirs/détente : Venez jouer en famille à la salle des fêtes avec des jeux de société pour petits et grands !

À 19h, un apéritif offert par la Mairie pour bien commencer la soirée, suivi d'un dîner dansant avec l'orchestre Irys. Et pour couronner cette journée, à 22h30, un feu d'artifice spectaculaire tiré par notre partenaire PyroPassion, suivi d'un bal gratuit avec Irys pour danser jusqu'au bout de la nuit !

Dimanche 29 Juin :

Vide-grenier traditionnel : Flânez au cœur du village de Brax à la recherche de trésors !

Tournoi de Badminton familial ouvert à tous, petits et grands, débutants ou confirmés !

Marche conviviale : une belle occasion de se dégourdir les jambes ensemble.

Et pour les gourmands, le Comité des Fêtes de Brax proposera de savoureuses grillades à partir de 12h.

Tout au long du week-end :

Des manèges pour les enfants et une exposition de photos et peintures seront accessibles pour le plaisir de tous. La restauration sur place sera possible durant les 3 jours de fêtes, alors n'hésitez pas à venir vous régaler !

Votre aide est précieuse !

Que ce soit pour une heure, une demi-journée ou toute la journée, toute aide est la bienvenue pour faire de cette fête un moment inoubliable. La bonne humeur est de mise pour célébrer ensemble !

Pour nous rejoindre ou pour toute question, contactez le Comité des Fêtes de Brax au 06.85.47.71.61 ou par mail à comitedesfetesdebrax@yahoo.fr.

Nous avons hâte de vous voir nombreux pour fêter l'été à Brax !

Opposition

Chers.es Braxois.es,

Dans ce billet, nous voulons revenir sur l'exploitation du barreau de Camélat déjà évoqué lors de notre billet de juin 2024.

En effet, des élus de communes voisines foisonnent d'idées pour inciter les flots de véhicules à emprunter la traversée de notre village pour rejoindre l'A 62, la TAG ou la Cité d'Henri IV et que sais-je encore, plutôt que la leur. Sachez que notre volonté sera de démontrer l'absurdité de la chose et que tous les moyens seront utilisés pour contrecarrer ce projet. Notre commune, déjà fortement impactée par ces aménagements existants et à venir, ne peut supporter à elle seule ces changements.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances ou de repos pendant cette période estivale à venir.

La Fête de **BRAX**



du **27** au **29 juin**

Cette année, ça va bouger !

Vendredi :

19h : Marché gourmand avec food trucks
Concert de Kill Keny

Samedi :

14h30 :

- Concours de pétanque
- Jeux de société pour petits et grands (salle des fêtes)

Initiation au Handball avec le Handball Brax (gymnase)

19h : Apéritif offert par le Comité des Fêtes

20h :

- Repas (réservation conseillée)
- Concert avec Irys

22h15 : Retraite au flambeau pour les enfants

22h30 : Feu d'artifice avec PyroPassion, offert par la Mairie

23h30 : Bal

**MANÈGES, EXPO
ET BUVETTE
TOUT LE
WEEK-END**



Dimanche :

8h-18h : Vide grenier (exposant : inscription obligatoire)

12h : Formule grillades sur la place

Tout le programme :

